



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dominique PIERREL
Martine SIMON
Véronique ZAERCHER-KECK
Pierre-Alain CHIFFRE
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Lettres

à

Mesdames et messieurs les professeurs de Lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Nancy, le 05 juillet 2011

Dossier suivi par

Dominique PIERREL

Téléphone
03 83 86 25 52

Martine SIMON

Téléphone
03 83 86 27 02

Véronique ZAERCHER-KECK

Téléphone
03 83 86 25 51

Pierre-Alain CHIFFRE

Téléphone
03 83 86 27 03

Fax
03 83 86 25 66

Mél.
ce.ipr
@ac-nancy-metz.fr

6 bis rue du Manège
CO 13
54035 NANCY
Cedex

Objet : Lettre sur la mise en œuvre des nouveaux programmes de français au lycée
Référence IA-IPR/DP/FD

Chers collègues,

À la rentrée 2011 entreront en application de façon conjointe de nouveaux programmes de français en classes de seconde et de première.

Vous trouverez ces programmes dans les B.O. n°9 du 30 septembre 2010 et n°3 du 17 mars 2011 et sur le site de l'académie de Nancy-Metz. La direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative mettra en ligne des ressources, sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid56492/ressources-pour-les-nouveaux-programmes-premiere.html>

Des journées de formation seront organisées dans l'académie au cours du premier trimestre et concerneront tous les professeurs de lycée. Vous serez informés des dates et des lieux à la rentrée. En outre, vous trouverez progressivement sur notre site des documents pédagogiques.

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points essentiels. Ces programmes qui veulent rendre plus lisible et plus tangible l'identité de notre discipline, proposent un ensemble réorganisé et simplifié. Aux deux niveaux, on retrouve les trois grands genres : genre narratif, théâtre, poésie — et l'argumentation. En classe de seconde, chaque genre est arrimé de façon incontournable à une période historique précise ou à un mouvement littéraire. En classe de première la période est élargie, et l'entrée se fait selon une perspective ciblée : « Le personnage de roman du XVIIème siècle à nos jours » ; « Ecriture poétique et quête du sens du Moyen Age à nos jours » ; « Le texte théâtral et sa représentation, du XVIIème siècle à nos jours » ; « La question de l'Homme dans les genres de l'argumentation du XVIème à nos jours ». La fonction essentielle de la classe de seconde est de construire des repères fondamentaux. La classe de première traite des évolutions historiques des genres dans la perspective d'une compréhension globale du fait littéraire.

Toutes les classes, seconde, tronc commun des classes de première générale, et première technologique, doivent avoir traité les quatre objets d'étude obligatoires, lesquels peuvent être abordés dans l'ordre souhaité par le professeur. En classe de seconde, l'étude de trois œuvres au moins et de trois groupements au moins est obligatoire. En classe de première générale, tronc commun, l'étude de trois œuvres au moins et de trois groupements de textes au moins est obligatoire. En classe de première

technologique, l'étude de deux œuvres au moins et de deux groupements de textes au moins est obligatoire.

On compte en première L deux objets d'étude spécifiques : « Vers un espace culturel et européen, humanisme et Renaissance » ; « Les réécritures du XVIIème siècle à nos jours ». Deux œuvres au moins et deux groupements de textes au moins doivent être étudiés.

Nous tenons à souligner que les extraits qui constituent les groupements de textes ne font pas obligatoirement l'objet d'une lecture analytique. Certains peuvent donc être abordés dans le cadre d'une lecture cursive.

L'écriture demeure pratiquée sous les formes actuelles (devoirs de type EAF et exercices divers). En classe de première générale, trois évaluations par trimestre portant sur les différents exercices de l'EAF et constituant des travaux aboutis doivent être proposées dans les classes. En classe de première technologique, deux évaluations par trimestre doivent être programmées. À ces devoirs viennent s'ajouter des exercices et différents travaux écrits.

L'étude de la langue se poursuit en classe de seconde et en classe de première au service de l'expression écrite et orale.

Des ouvertures sont attendues par les textes et les œuvres proposés dans le cadre des lectures cursives, par l'apport de documents, mais aussi par la place qui revient désormais à l'enseignement de l'histoire des arts et à celui des langues et cultures de l'Antiquité. Il est indispensable de respecter les prescriptions des programmes en associant effectivement chacun de ces enseignements à l'objet d'étude dans lequel il doit prendre place.

Nous souhaitons que la mise en application de ces nouveaux programmes soit l'occasion pour nous tous de revivifier l'exercice de lecture analytique. Pour faire transmettre à des élèves d'aujourd'hui le goût des textes littéraires, il faut s'assurer authentiquement d'une bonne compréhension littérale puis aborder la compréhension littéraire. Mettre en valeur la singularité de chaque texte et impliquer réellement les élèves dans la démarche d'explication sont pour nous des enjeux majeurs.

Nous vous rappelons l'intérêt de l'enseignement d'exploration « littérature et société » (et les disciplines du champ des lettres) comme discipline ouverte sur d'autres champs disciplinaires et sur le monde contemporain, conduisant à des débouchés variés en termes d'études comme de parcours professionnels.

Nous sommes bien conscients que ces programmes demandent de votre part un effort de concertation important (choix des œuvres et des extraits, acquisition des compétences d'écriture) pour assurer l'articulation entre la seconde et la première, entre le tronc commun et la spécialité, et nous encourageons donc ce travail collectif.

Nous vous souhaitons, chers collègues, de bonnes vacances.

Les IA-IPR de Lettres